



Fermeture de l'administration

Nous vous informons que l'administration communale ainsi que le contrôle des habitants seront fermés du 29 juin au 3 juillet 2026, ainsi que du 10 au 14 août 2026.



Manifestation du 1^{er} août 2026

La Jeunesse Orzens-Gossens vous convie à venir célébrer le 1^{er} août 2026 à la grande salle d'Orzens. La manifestation se déroulera comme suit :

18h00 – apéro offert
19h00 – buffet de salades et grillades
21h00 – partie officielle

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à M. Mathieu Demont par téléphone au 079/919.04.80 ou par mail à jeunesseorzensgossens@gmail.com.

Les détails quant au lieu du feu ainsi qu'au dépôt de bois vous seront communiqués ultérieurement. En cas de sécheresse, il ne serait en effet pas autorisé de faire le traditionnel feu du 1^{er} août.



Conseil général

Pour rappel, toute personne ayant le droit de vote au niveau communal a la possibilité de faire partie du Conseil général. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à Mme Evelyne Lavanchy-Metzner (présidente), Chemin du Marronnier 2 à Orzens ou à Mme Claire-Lise Marmier (secrétaire), Chemin du Clos aux Oies 4 à Orzens (conseilgeneral@orzens.ch).



Adhésion à eDéménagementCH

Afin de simplifier vos démarches administratives, la commune met à votre disposition le service eDéménagementCH, une solution en ligne rapide, sécurisée et accessible 24h/24. Grâce à ce service, vous pouvez annoncer votre arrivée, votre départ ou votre changement d'adresse directement depuis chez vous, sans avoir à vous déplacer au guichet. De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet.



Plan canicule

Une attention particulière doit être portée à nos aînés, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants. Il appartient à chacun (voisins, proches et famille) d'être attentif pendant les périodes de grandes chaleurs. Merci.



Ouverture de la déchetterie, 2ème semestre 2026

La déchetterie, pour le dépôt des **encombrants**, sera ouverte aux dates suivantes entre 09h00 et 11h00 :

Juillet :	04 et 18
Août :	01 et 15
Septembre :	05 et 19
Octobre :	03 et 17
Novembre :	07 et 21
Décembre :	05 et 19



Déchets spéciaux

La prochaine date pour la récolte des déchets spéciaux ménagers est fixée **au mardi 15 septembre 2026, à la déchetterie, de 17h00 à 18h30**. Comme déjà informé, la commune n'est plus autorisée à récolter les déchets spéciaux. Merci donc de les apporter à la date indiquée ci-dessus. Si vous en avez en grande quantité, il est toujours possible de les apporter directement auprès de la STRID à Yverdon-les-Bains.



Ordures ménagères

Seuls les sacs taxés de 17, 35, 60 ou 110 litres sont acceptés dans les containers. Il est strictement interdit de déposer les ordures ménagères dans des sacs noirs ou autres, non taxés. Il est également interdit de déposer des déchets en vrac. Des contrôles réguliers sont effectués. **Tout contrevenant est amendable.**

En cas de problème, question ou doute, le responsable de la déchetterie et la municipale en charge du dicastère se tiennent très volontiers à votre disposition.

**La Municipalité souhaite à toutes et tous
un très bel été !**